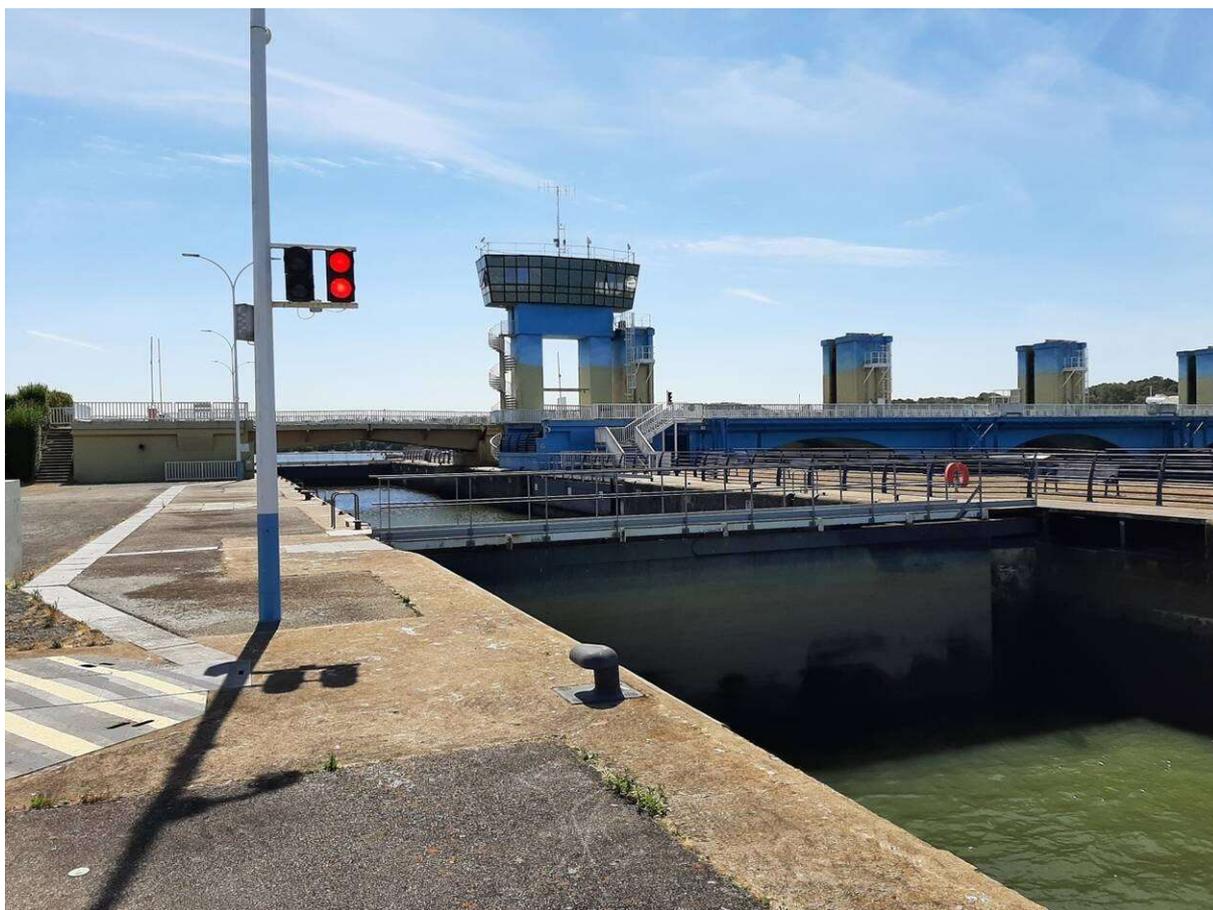


# Sécheresse. Dans le Morbihan, l'écluse d'Arzal fermée pour préserver l'eau

La Vilaine est au plus bas et, lors du passage des bateaux, l'eau salée y entre, près de l'usine de production d'eau potable de Férel (Morbihan). À l'écluse d'Arzal, le franchissement des bateaux n'est donc plus possible du mardi au vendredi. Des restrictions plus fortes sont envisagées. Une fermeture totale du barrage « serait une première ». Cela pour préserver en ressource en eau qui dessert le sud de la Bretagne et une partie de la Loire-Atlantique.



Feu rouge à l'écluse du barrage : du mardi midi au vendredi, les bateaux ne peuvent pas franchir le barrage. | EAUX ET VILAINE

[Ouest-France](#) Sylvie RIBOT. Publié le 03/08/2022 à 20h42

[Écouter](#)

Avec la canicule qui dure, « **le niveau de la Vilaine est au plus bas, à 30 cm en dessous de sa cote normale** » alerte [Eaux et Vilaine](#), l'établissement public territorial qui gère le barrage d'Arzal ([Morbihan](#)) et l'usine de production d'eau potable de Férel. Eaux et Vilaine a donc pris des mesures pour sécuriser cette ressource en eau, qui dessert près « **d'un million d'habitants en haute saison** » pour le sud de la [Bretagne](#) et la [Loire-Atlantique](#). Car la « **situation est exceptionnelle, voire inédite** », et intervient après plus de six mois de déficit de précipitations.

Le franchissement des bateaux à l'écluse d'Arzal a donc été largement restreint depuis le 25 juillet. Les éclusages sont suspendus du mardi au vendredi midi, « **pour permettre malgré tout l'entrée et la sortie des bateaux le week-end.** » Vu les prévisions météo (toujours chaudes), Eaux et Vilaine prévient déjà que « **ces mesures ne seront sans doute pas suffisantes pour ralentir la baisse des niveaux de la Vilaine.** ». D'autant plus que ce bassin dispose de peu de nappes souterraines. « **Des restrictions plus importantes ne sont pas à exclure dès la semaine prochaine.** » Une fermeture du lundi au vendredi ? Voire une fermeture totale.



Fin mai 2022, les bateaux de Vilaine en fête passaient l'écluse d'Arzal. | ARCHIVES

## 16 000 passages par an

Pourquoi les franchissements de bateaux posent-ils problème ? Le barrage « **sert à réguler les niveaux sur la Vilaine aval, de Redon à la mer** » rappelle Eaux et Vilaine. L'usine d'eau a sa prise d'eau « **à l'amont immédiat du barrage** ». En temps normal, près de 16 000 passages de bateaux par an se font à l'écluse. Sauf qu'à chaque fois, de l'eau salée entre dans la Vilaine.

Il y a bien deux conduites pour renvoyer l'eau salée en aval... « **ce système de siphons a fait ses preuves tant qu'il y a du débit dans le fleuve** » indique Aldo Penasso, responsable du pôle eau potable et hydraulique à Eaux et Vilaine. Sauf qu'il ne fonctionne « **qu'à la marée, la moitié du temps** [quand le niveau de la mer est inférieur à la Vilaine, entre marée basse et mi-marée]. Et il n'évacue pas 100 % des chlorures. »

De plus, « **pour 1 m<sup>3</sup> d'eau salée qui rentre, on évacue 10 m<sup>3</sup> d'eau douce en aval.** » « **Quand il n'y a pas assez d'eau comme maintenant,** résume aussi Soizic Dubois, directeur

du port d'Arzal et de La Roche-Bernard, **on ne peut pas bien évacuer l'eau salée.** » Pour Eaux et Vilaine, « **le seul levier d'action, c'est de fermer les siphons pour économiser l'eau.** »

## **2 000 bateaux entre Redon et Arzal**

« **C'est assez exceptionnel et on n'avait pas connu ça depuis 2017,** poursuit Soizic Dubois. **Une interdiction totale, si ça devait arriver, ce serait une première !** » Pour l'instant, les ports s'organisent. « **Pour des plaisanciers qui ne sont pas là le week-end, on peut leur passer leur bateau sur les jours autorisés. C'est du sur-mesure.** » Les activités des chantiers d'Arzal, elles, « **ne semblent pas impactées pour l'instant** ». D'habitude, une centaine de bateaux de plaisanciers arrivent chaque semaine à La Roche-Bernard pour visiter. « **En ce moment, c'est forcément moins. On mesurera mieux l'impact fin août** », souligne-t-il.

« **Ça pose beaucoup de problèmes aux plaisanciers qui ne peuvent pas sortir en mer. Des dates de retour ou de départ ne correspondent pas. Ceux qui louent des bateaux ont du mal à faire les changements de « locataires » car ça ne peut pas être au port d'Arzal ou de la Roche comme d'habitude...** », pointe Michel Vanoverberghe, secrétaire de l'association des usagers du port de La Roche-Bernard. « **On est environ 2 000 bateaux entre Redon et Arzal, c'est peu de chose par rapport à l'intérêt général** » philosophe quand même Michel. Avec le réchauffement climatique, dans les années à venir, les plaisanciers risquent de se retrouver à nouveau faire des ronds dans l'eau. La future écluse anti-salinité annoncée « **à l'horizon 2026-2027** » est donc attendue de pied (marin) ferme.